

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal réuni Le 26 septembre 2011 sous la présidence de M. GOIFFON Denis, Maire.
Absente excusée : HODENT Marie-Claire

Après avoir approuvé le compte-rendu de la séance précédente, étudie les affaires suivantes :

1/VENTE TERRAIN COMMUNAL

-Après avoir pris connaissance du document d'arpentage établi par la SCP BARRAS/BOLLACHE, géomètres à Nantua, ENTERINE sa décision de céder gracieusement à M. et Mme TROCCON Régis une partie de la parcelle cadastrée ZC 250 lieudit « Champ Perrolet » soit 412 m², pour faciliter l'accès au lot 13, les frais d'actes et de géomètres étant à la charge de l'acquéreur (8 pour, 1 abstention).

2/FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

- DECIDE à l'unanimité de reconduire son adhésion au Fonds de Solidarité Logements pour l'année 2011 moyennant une participation communale de 0,30 euros par habitant.
Ce fonds aide à l'accès ou au maintien dans un logement des personnes défavorisées et finance des mesures sociales d'accompagnement liées au logement.

3/ DEMATERIALISATION DES ACTES ADMINISTRATIFS

- Suite à la décision du Centre de Gestion de l'Ain de proposer aux collectivités une solution leur permettant de dématérialiser leurs échanges avec le contrôle de légalité, DECIDE à l'unanimité de s'engager dans la procédure télétransmission des actes au contrôle de légalité et AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

4/REFORME DE LA FISCALITE DE L'AMENAGEMENT

- Dans le cadre de la réforme de la fiscalité de l'Aménagement, EST INFORME du remplacement de la Taxe Locale d'Equipement (TLE) par la Taxe d'Aménagement (TA) applicable à compter du 1^{er} mars 2012.

Pour les communes ayant un POS ou un PLU, la taxe d'aménagement s'appliquera de plein droit au taux de 1%. Ces communes peuvent toutefois délibérer avant le 30 novembre 2011 pour fixer un taux entre 1 et 5% et arrêter un certain nombre d'exonérations.

Le conseil délibérera après la réunion de présentation aux élus qui aura lieu le 6 octobre 2011.

5/REVISION DU PLU

- A la demande de l'urbaniste, REFLECHIT sur les besoins en « emplacements réservés » utiles à la commune pour recevoir des équipements collectifs ou pour des améliorations de voiries.

6/PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE

- DONNE SON ACCORD au Conseil Général de l'Ain pour l'inscription au PDIPR de nouveaux tronçons d'itinéraires, propriétés de la commune et non encore inscrits à ce jour.

.../...

7/DIVERS

- Décide de devenir membre du Comité d'Honneur de l'Association « Les Amis du Musée Départementale d'Histoire et de la Résistance et de la Déportation de l'Ain et du Haut-Jura, la cotisation s'élevant à 30 euros.

Envisage la création d'un parking derrière la mairie, dans la partie basse du pré. A cette occasion, il sera rappelé aux locataires que cet endroit ne doit en aucun cas être privatisé.

- Prend connaissance du courrier de M. Séchet Maurice à propos de la sécurité routière à l'entrée du village, côté étang. La commune se rapprochera des services du Conseil Général de l'Ain pour étudier cette situation.

- Prend connaissance du mail d'un riverain du plan d'eau, qui s'interroge sur le projet du chemin piétonnier présenté dans le dernier bulletin municipal, M. Jacques Deparnay est chargé de lui répondre.

- Est informé du courrier d'un particulier qui souhaite vendre du terrain boisé au lieudit « Les Enversiers » en bordure d'une parcelle communale soumise au régime forestier et décide de solliciter l'avis de l'ONF afin d'envisager ou non une acquisition.

- Est informé par le Maire des actions du collectif citoyen et asyndical dit « Collectif du Haut Bugey, non aux forages d'Hydrocarbures.

- Est informé de l'ouverture du cabinet du Docteur Cotofana dans les locaux de l'ancien hôpital de Nantua depuis le 26 septembre 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

GOIFFON Denis.